

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 413 (2ème Rect)

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 413 (2ème Rect)

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 3

#### ÉTAT B

*Mission « Aide publique au développement »*

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

Programmes	(en euros)	
	+	-
	(majorer les annulations)	(minorer les annulations)
Aide économique et financière au développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	- 4 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>- 4 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 4 000</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Réimputation de crédits.